

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > PERGADO F PEPITE

PERGADO F PEPITE



PERGADO F PEPITE

Dernière mise à jour :

10.06.2019

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2080100

Composition:

40 %

folpel

5 %

mandipropamid

Famille chimique:

Phtalimides

Carboxylic Acid Amide

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Préventif

Contact : PERGADO F Pépité apporte 1000g folpel /ha substance active de contact

Pénétrant : PERGADO F Pépité, grâce au LOK+FLO du mandipropamid, se fixe rapidement et fortement dans les cires cuticulaires, puis il se relargue dans les tissus de la plante.

Translaminaire : Grâce au LOK+FLO du mandipropamid, PERGADO F Pépité migre de façon translaminaire dans les feuilles à partir du réservoir situé dans les cires cuticulaires.

Fongicide vigne à base de MANDIPROPAMID (associé au folpel) pour lutter contre le mildiou, dès la fleur.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

[Autorisations et Recommandations](#)

[PERGADO F PEPITE Vigne - raisin de cuve](#)

Unpublished

Vigne - raisin de cuve

Traitement des parties aériennes

Mildiou

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
2.5 kg/ha	Respecter un intervalle minimal de 10 jours entre les applications.	2/an	Min:12 Max:81	28 Jours.	20

Dose préconisée: 2.5 kg/ha

Période d'utilisation préconisée: Mai, Juin, Juillet, Aout,

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: de boutons floraux agglomérés à fin fermeture de la grappe

[L'échelle BBCH pour la vigne](#)

[PERGADO F PEPITE Vigne - raisin de table](#)

Unpublished

Vigne - raisin de table

Traitement des parties aériennes

Mildiou

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)
2.5 kg/ha	Respecter un intervalle minimal de 10 jours entre les applications.	2/an	Min:12 Max:69	DAR F.	20
Condition d'emploi réglementaire:	Ne pas appliquer après fin floraison (BBCH 69)				
Dose préconisée:	2.5 kg/ha				
Période d'utilisation préconisée:	Mai, Juin, Juillet				
Efficacité:	Très efficace				
Stade d'application préconisée:	de boutons floraux agglomérés à fin floraison				

[L'échelle BBCH pour la vigne](#)

Classement et sécurité

•
Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

Classement



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 48 Heures (en application de la réglementation en vigueur)

Mentions de danger

- H332 - Nocif par inhalation.
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient du folpel. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance mandipropamide, le nombre d'application de la préparation est limité à deux applications maximum par campagne.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.
- Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note technique commune "Gestion de la résistance - Maladies de la vigne (mildiou, oïdium, pourriture grise)".
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur, porter pendant l'application par pulvérisateur à dos en plein champ : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche et des bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant l'application par pulvérisateurs pneumatique ou atomiseur - pulvérisation vers le haut - avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant l'application par pulvérisateurs pneumatique ou atomiseur - pulvérisation vers le haut - avec tracteur sans cabine : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche, et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant le mélange / chargement et pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de protection de catégorie III type 4 si utilisée ensuite lors de l'application OU une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ET un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger le travailleur, s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Conseils d` utilisation

Préparation de la bouillie

Commencer par remplir la cuve du pulvérisateur au 2/3, puis verser la quantité nécessaire de PERGADO F Pépité directement dans la cuve, en faisant fonctionner l'agitateur puis finir le remplissage. Il est absolument inutile de pré-empâter.

Pulvérisation

Veiller à la qualité de la pulvérisation pour obtenir une répartition homogène. Traiter face par face.

Volume d'eau

Pneumatique : dés 100l/ha ; jet porté : 200 l/ha ; jet projeté : 250 à 300 l/ha en début de végétation tout en évitant le ruissellement

Paramètres pression

Adapter la pression à chaque type de pulvérisateur en fonction du volume / ha retenu, du débit des buses et de la vitesse d'avancement.

Délai sans pluie

1 heure.

Appliquer le produit sur végétation sèche.

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.

Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.

Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

Mentions légales

- PERGADO® F PEPITE® - AMM N° 2080100 - Composition : 5 % mandipropamid * + 40 % folpel ** - Attention -
H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer . H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du folpel. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance mandipropamide, le nombre d'application de la préparation est limité à deux applications maximum par campagne. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.
® Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. ** substance active d'origine Adama France S.A.S . **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.**
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .

